

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : **ARRÊTÉ DE MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GASSIN**

**Arrêté n° 28/2013**

Le Maire de la commune de Gassin,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 126-1, R. 126-1 relatifs aux servitudes d'utilité publique, R. 123-13, R. 123-14 fixant la liste des annexes des Plans Locaux d'Urbanisme, R.123-22 relatif à la mise à jour des Plans Locaux d'Urbanisme;

VU la délibération 09/57 du conseil municipal du 18 juin 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération 10/40 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2010 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération 12/57 du conseil municipal du 30 octobre 2012 approuvant la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération 13/14 du conseil municipal du 21 février 2013 approuvant le plan d'alignement dans le village de Gassin ;

VU le plan annexé au présent arrêté ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gassin est mis à jour à la date du présent arrêté.

Le plan d'alignement sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

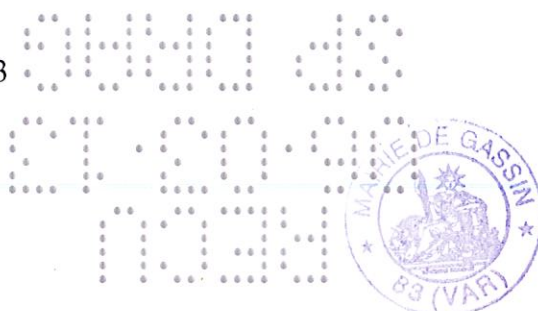
**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public en mairie.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera adressé en sous-préfecture en trois exemplaires pour diffusion aux différents services intéressés par l'instruction des autorisations d'occuper et d'utiliser le sol.

Gassin le 4 mars 2013

Le Maire,  
Yvon ZERBONE.



**Arrêté n° 28/2013**

26. 00000  
00.00.10  
1000

# VILLE DE GASSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille treize*

*le : vingt et un février*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur ZERBONE Yvon, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2013*

*PRESENTS : MMRS, ANSALDI Fernand, Adjoint, WANIART Anne-Marie, Adjointe, PESCE Robert, Adjoint, BIANCHI Jean-Pierre, BOYENVAL Brigitte, BELLEC René, OLLIVIER Christian, RODRIGUEZ Ernest, GOBERT Michel, SIMONI Jean-Jacques, MERIAUX Marcel.*

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	12
votants	15

Absents ayant donné pouvoir :

*Mme VILLETTE Séverine à Mme WANIART Anne-Marie  
M. AUDIFFREN Henri à M. ANSALDI Fernand  
Mme BERNE Déolinda à Mme BOYENVAL Brigitte*

Certifié exécutoire

Sous-Préfecture

le :

Publiée ou Affichée

le : 27 FEV 2013

Absents :

*MMRS, GUILLEC Eric, BRUNETTO David, THIERCELIN Thierry,  
MARDELLE Thierry, CIGANA Marie, GINDRE Patrick, GIRAUD  
Philippe, MATTON François.*

*Secrétaire de séance : WANIART Anne-Marie.*

N°13/14

**OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT  
VILLAGE DE GASSIN**

Monsieur le Maire, Yvon ZERBONE, expose,

Par délibération 12/68 du 30 octobre 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à élaborer un plan d'alignement dans le village (ancien et nouveau), à désigner un commissaire enquêteur et à fixer les modalités de l'enquête publique.

La délibération a été affichée sur la porte de la mairie du 7 novembre 2012 au 18 janvier 2013.

Par arrêté 97/2012 du 6 novembre 2012, Monsieur le Maire a fixé les modalités de l'enquête publique et Monsieur Bernard LARRIEU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un avis est paru dans la page des annonces légales d'un journal du département le 12 décembre 2012 et le 2 janvier 2013.

A compter du 6 décembre 2012 et pendant toute la durée de l'enquête, des avis d'information sont passés sur les deux panneaux lumineux situés sur le parking du Géant Casino, sur le site de la mairie de Gassin, affichés dans le hall d'entrée et au service accueil de la mairie, sur la porte de la police municipale, sur les panneaux extérieurs situés au foyer des anciens et à l'annexe mairie.

L'enquête s'est déroulée du 2 janvier au 18 janvier 2013, le dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public pendant toute cette période.

Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences en mairie le mercredi 2 janvier de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 9 janvier 2013 de 14 h 00 à 16 h 30 et le vendredi 18 janvier de 14 h 00 à 16 h 30.

.../...

DELIBERATION n°13/14 DU 21/02/2013 (SUITE)

Les conclusions et le rapport ont été remis à Monsieur le Maire le 30 janvier 2013.

Le rapport précise qu'aucune observation n'a été enregistrée, pour autant quelques personnes l'ont consulté.

Les conclusions motivées font état de la volonté communale de faire respecter le domaine public de la commune, d'organiser et de sécuriser la circulation, le stationnement et cheminement piétonnier.

Le commissaire enquêteur conclu donc à un avis favorable au projet de création d'un plan d'alignement dans le village (ancien et nouveau).

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de plan d'alignement tel que soumis à l'enquête publique et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme afin d'y annexer le plan d'alignement conformément au code de l'urbanisme.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan d'alignement soumis à l'enquête publique et autorise Monsieur le Maire à mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport du commissaire enquêteur et la délibération seront à la disposition du public pendant le délai d'un mois au service accueil de la mairie.

Un avis concernant l'approbation du plan d'alignement sera diffusé dans la page « annonces légales » d'un journal du département.

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 26 février 2013

Le Maire,

Yvon ZERBONE

